

Paris, le 23 juin 2026

En Congrès, la FFMKR appelle à l'ouverture rapide de négociations conventionnelles

Dossier de presse. À l'occasion de son 63e Congrès, qui célébrait les 80 ans de la kinésithérapie, la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) a salué **plusieurs annonces** importantes de la ministre de la Santé et du député Yannick Neuder et a **appelé à l'ouverture rapide de nouvelles négociations conventionnelles**. À défaut de perspectives concrètes dans les prochaines semaines, la Fédération **n'exclut pas de dénoncer la convention nationale** avant son renouvellement tacite.

La FFMKR a également publié un manifeste intitulé « **80 ans de la kinésithérapie : une profession à défendre, un avenir à construire** », comprenant des témoignages d'experts du secteur de la santé et des propositions concrètes pour l'avenir de la profession. La FFMKR et Kiné Actualité ont dévoilé par ailleurs les résultats de leur **baromètre 2026 consacré à l'état d'esprit de la profession**.

Des annonces importantes pour la profession

La ministre de la Santé a annoncé deux avancées attendues par la profession : la publication prochaine de l'arrêté permettant aux kinésithérapeutes de participer aux rendez-vous **Mon Bilan Prévention**, ainsi que la présentation prochaine au HCPP de la **nouvelle liste des produits prescriptibles** par les kinésithérapeutes.

[Lien vers l'intervention vidéo de la ministre](#)

Pour la FFMKR, l'ouverture de Mon Bilan Prévention aux kinésithérapeutes constitue une reconnaissance importante de leur rôle dans la prévention, l'éducation à la santé, l'accompagnement du vieillissement, la promotion de l'activité physique et le repérage des fragilités.

Concernant la prescription, la FFMKR sera particulièrement attentive au contenu de la nouvelle liste annoncée. Elle demande que celle-ci comporte notamment les antalgiques de palier 1 et les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), afin de sécuriser les prises en charge, de fluidifier les parcours de soins et de mieux répondre aux besoins rencontrés au quotidien dans les cabinets.

Lors du congrès, Yannick Neuder, député de l'Isère et ancien ministre de la Santé, a également annoncé travailler avec la profession et la députée Justine Gruet à **une future loi sur la kinésithérapie**. Pour la FFMKR, cette perspective doit permettre d'adapter enfin le cadre législatif à la réalité de l'exercice : prévention, accès direct, prescription, autonomie professionnelle et coordination des parcours. Le contenu du texte fera l'objet de travaux ces prochaines semaines.

[Lien vers la vidéo du député Neuder](#)

La FFMKR demande l'ouverture de négociations conventionnelles

Les annonces ne suffiront cependant pas à améliorer le pouvoir d'achat des kinésithérapeutes, qui s'est effondré de près de 20% en dix ans.

A l'unanimité, les adhérents de la FFMKR ont appelé la ministre chargée de la Santé à **publier une lettre de cadrage ambitieuse** permettant d'engager rapidement des négociations avec l'Assurance maladie. La situation économique de la profession l'impose : les besoins de rééducation progressent fortement, les champs d'intervention s'élargissent, mais les honoraires stagnent, les charges augmentent et l'exercice libéral conventionné perd en attractivité.

« *Les annonces de la ministre constituent des avancées importantes pour la profession. Mais elles ne répondent pas à la dégradation continue des conditions d'exercice et du pouvoir d'achat des kinésithérapeutes. Il est désormais indispensable d'ouvrir une nouvelle séquence conventionnelle afin d'adapter notre système de rémunération aux besoins de santé de demain* », a déclaré Sébastien Guérard, président de la FFMKR.

Pour la FFMKR, cette future négociation devra être responsable, priorisée et soutenable, mais elle devra aussi être structurante. Elle devra permettre de revaloriser réellement l'exercice conventionné, de mieux reconnaître les prises en charge complexes, de créer des forfaits adaptés aux parcours chroniques et au domicile, de renforcer la place des kinésithérapeutes dans la prévention, la perte d'autonomie, la douleur, la santé au travail et l'activité physique adaptée. En l'absence de publication d'une lettre de cadrage dans les prochaines semaines, **la FFMKR se réserve la possibilité de dénoncer la convention** d'ici au 2 octobre 2026, c'est-à-dire avant son renouvellement tacite pour cinq ans.

La kinésithérapie connaît un épisode de découragement

Au cours de son congrès, la FFMKR a révélé, avec Kiné Actualité, les résultats de son baromètre 2026 sur l'état d'esprit de la profession.

[Lien vers le baromètre FFMKR-Kiné Actu](#)

Ce baromètre confirme une profession engagée, mais inquiète : 55 % des répondants se déclarent insatisfaits de leur situation professionnelle, 72 % estiment que leur situation va se dégrader dans les prochaines années, et seuls 16 % sont satisfaits de leurs revenus.

Il montre aussi que les kinésithérapeutes restent profondément attachés à leur métier : 95 % sont satisfaits de leur relation avec les patients, 89 % de leur liberté d'organisation et de leur autonomie, et 90 % se disent favorables à la possibilité de réaliser des rendez-vous de prévention. Les attentes d'évolution sont également nettes : 81 % sont favorables à la prescription d'activité physique adaptée et 81 % à l'accès direct dans le cadre de certaines pathologies.

Un manifeste pour les 80 ans de la kinésithérapie

La FFMKR a également publié un manifeste, rédigé avec l'aide de plus de 50 experts du secteur de la santé, intitulé "80 ans de la kinésithérapie : une profession à défendre, un avenir à construire". Préfacé par Agnès Buzyn, cet ouvrage donne notamment la parole à Frédéric Valletoux, président de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, Claire Hédon, défenseure des Droits, Thomas Fatôme, directeur général de la CNAM, ainsi que Gérard Raymond, président de France Assos Santé.

[Lien vers le manifeste "80 ans de la kinésithérapie"](#)

En trois parties reprenant les valeurs cardinales de la FFMKR (l'action en faveur de la santé publique, la défense de l'exercice libéral et l'attachement à la Sécurité sociale), ce document exprime les positions de la Fédération sur de nombreux sujets prioritaires : les conditions d'exercice, la répartition géographique des professionnels, le bien-vieillir, la santé des femmes, les soins à domicile ou encore la prévention.

Un Bureau reconduit pour préparer les échéances de 2027

Les adhérents de la FFMKR ont également renouvelé leur confiance au bureau fédéral en place pour un nouveau mandat de trois ans.

Cette confiance renouvelée intervient à l'approche d'échéances majeures pour la profession : futures négociations conventionnelles, réforme de la représentativité et élections présidentielles de 2027.

Les instances de la FFMKR poursuivront leur action autour de trois priorités : défendre le pouvoir d'achat des kinésithérapeutes, renforcer leur place dans les soins primaires et développer la représentativité de la Fédération.

Contacts presse

Vincent Daël

delegue-general@ffmkr.org

06 62 02 34 60

Sébastien Guérard

president@ffmkr.org

06 03 85 96 28